



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E152705

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2026

ÉDITÉ LE

01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 412 111 031 00024

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 210576800192

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA CSA 10077184904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA CSA 10077184904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : CVLH BATI

64 BOULEVARD CLEMENCEAU
95240 CORMEILLES EN PARISIS

Téléphone : 01 39 47 57 44

Fax :

Portable : 06 62 56 88 32

Site Internet : www.ent-carvalho-maconnerie.com/

E-mail : carvalhosarl@gmail.fr

Responsabilité légale :

DA COSTA CARVALHO FRANCISCO JORGE CO-GÉRANT / CARVALHO NUNO CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/10/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur,Charpentier,Couvreur,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	11/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	16/10/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/12/2025
o Fenêtres de toit	11/12/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/12/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	11/12/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	11/12/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	11/12/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.